

# ACTION URGENTE

## CHILI. UNE AVOCATE INTIMIDÉE PENDANT LE PROCÈS DE POLICIERS

**L'avocate chilienne Karina Riquelme a été suivie et surveillée par des agents des services de renseignement de la police du Chili en raison de son travail de défense des droits de la communauté indigène mapuche.**

La nuit du 10 juillet, dans la ville de Temuco (sud), deux hommes ont pointé pendant plusieurs minutes un laser vert sur la fenêtre de l'appartement de l'avocate **Karina Riquelme**, où elle vit avec sa fille de six ans. Les hommes sont partis quand un collègue de Karina Riquelme est arrivé chez elle. La veille, pendant une audience, Karina Riquelme a remarqué la présence intimidante d'inconnus qu'elle a identifiés comme des agents des services de renseignement de la police chilienne.

Karina Riquelme a déclaré à Amnesty International que plusieurs agents étaient présents dans la salle d'audience et à l'extérieur et avaient pris des photos d'elle et d'un autre avocat. Lorsqu'elle a elle aussi pris des photos de ces personnes, l'un des agents s'est approché d'elle rageusement et a posé des questions de manière menaçante. Le lendemain, l'un des agents est entré dans la salle d'audience et s'est fait passer pour un membre du public. Lorsque la juge du tribunal pénal de Temuco a demandé à cet homme d'indiquer son identité, il a marmonné quelque chose d'inintelligible et a quitté la salle d'audience.

Ces événements se sont produits lors de l'audience d'une enquête sur le directeur général des services de renseignement de la police et d'autres agents des services de renseignement de la police dans le cadre de l'affaire connue sous le nom d'*Opération ouragan*. Les membres de la police font l'objet d'une enquête pour entrave à la justice, falsification de documents et d'autres infractions visant à faire inculper des membres de la communauté mapuche d'Araucanía d'association terroriste illicite (affaire RIT 410-2018).

La Cour suprême du Chili a émis une décision en 2016 (Décision 7641-2016) ordonnant à la police et au ministère public de ne pas entraver le travail des avocats en vue d'interférer avec les procédures judiciaires liées à des enquêtes, notamment par la présence de policiers dans les lieux où les avocats travaillent. Cette décision a été prise après que Karina Riquelme et son collègue ont été suivis et photographiés en 2016.

L'Institut national des droits humains, une organisation publique indépendante de défense des droits humains au Chili, a déposé une plainte officielle au deuxième commissariat de Temuco après les récents événements. Karina Riquelme craint que ces menaces contre sa sécurité ne deviennent des attaques violentes.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS en espagnol ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités chiliennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que Karina Riquelme puisse mener son travail d'avocate et de défenseure des droits du peuple indigène mapuche en toute liberté et sécurité, conformément à ses souhaits et avec son consentement ;
- engagez-les à veiller à ce que la police et le ministère public n'entravent pas l'exercice libre des activités de l'avocate, conformément à la décision 7641-2016 de la Cour suprême.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 29 AOÛT 2018 À :**

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Andrés Chadwick Piñera

Palacio de La Moneda S/N

Santiago, Chili

Twitter : @min\_interior

Courriel : gpulgarl@interior.gov.cl ou

plagos@interior.gov.cl **Formule d'appel :**

**Estimado Señor Ministro, / Monsieur le**

**Ministre,**

Directeur de la police nationale chilienne

Hermes Soto

Av. Bernardo O'Higgins 1196

Santiago, Chili

Twitter : @Carabdechile

**Formule de politesse : Estimado Señor**

**Director, / Monsieur,**

**Copies à :**

CID-Sur

Claro Solar 780

Temuco, Chili

Courriel : centroidsur@gmail.com

FB : cidsuraraucaania

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## CHILI. UNE AVOCATE INTIMIDÉE PENDANT LE PROCÈS DE POLICIERS

### COMPLEMENT D'INFORMATION

En août 2016, peu après que Karina Riquelme Viveros a accepté de défendre un membre de la communauté mapuche dans le cadre d'une affaire de terrorisme de premier plan, des hommes en civil ont surveillé et photographié l'avocate et son collègue dans les tribunaux et aux alentours de ceux-ci. Deux véhicules que ces hommes utilisaient appartenaient respectivement à la police nationale chilienne et à la police judiciaire, d'après les plaques d'immatriculation.

Karina Riquelme Viveros et son collègue ont déposé une demande d'ordonnance de protection contre le chef de la police de la zone 9 d'Araucanía et contre le préfet de la police judiciaire auprès de la cour d'appel de Temuco, afin d'obtenir une protection de leur droit à la liberté individuelle. Le 1<sup>er</sup> octobre 2016, la cour d'appel a rejeté leur demande, statuant que les actions des policiers pouvaient être considérées comme leur comportement normal au tribunal. Le 19 octobre 2016, la Cour suprême a confirmé le rejet de la demande d'ordonnance de protection, mais a ordonné au ministère public de ne pas interférer avec le travail de Karina Riquelme et de son collègue dans le cadre des enquêtes sur les policiers, et a déclaré que la police devait agir conformément à la loi et à des instructions spécifiques des autorités compétentes, afin de ne pas entraver le travail des avocats. L'enquête menée dans le cadre de la demande d'ordonnance de protection de Karina Riquelme a révélé qu'elle et son collègue faisaient l'objet de deux enquêtes judiciaires. Le 5 janvier 2017, le juge du tribunal pénal a clos les deux enquêtes, au motif que les actions dont il était question ne constituaient pas des infractions.

En avril 2018, Karina Riquelme a reçu des informations montrant que son numéro de téléphone figurait sur une liste de 60 numéros qui étaient sur écoute de la police au début de l'année 2017, au titre de la Loi chilienne sur le renseignement. Pendant une partie de cette période, elle défendait plusieurs membres de la communauté mapuche poursuivis dans le cadre de différentes affaires.

Nom : Karina Riquelme  
Femme

AU 134/18, AMR 22/8791/2018, 18 juillet 2018

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

